

<https://47.snuipp.fr/Retraites-BlackRock-souffle-ses-conseils-pour-la-capitalisation-a-l-oreille-du>



Retraites : BlackRock souffle ses conseils pour la capitalisation à l'oreille du pouvoir

- Société - Les Retraites en question -
Date de mise en ligne : jeudi 12 décembre 2019
Dernière mise à jour : 0000

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Article paru le 09 décembre 2019 sur Mediapart :

<https://www.mediapart.fr/journal/fr...>

Premier gestionnaire d'actifs au monde, BlackRock a des vues sur l'épargne française, « une des plus élevées d'Europe ». A la faveur de la loi Pacte, première étape pour dynamiser la retraite par répartition, le fonds américain dispense ses recommandations au gouvernement.

Officiellement, le gouvernement jure qu'il veut défendre la retraite par répartition. Mais en coulisses, les assureurs et les financiers ne se privent pas de lui dispenser leurs conseils « éclairés », auxquels il prête la plus grande attention, pour faire éclater le système.

La réforme des retraites, pour les financiers, doit être l'occasion de mettre en œuvre un système par capitalisation, qui, jusque-là, n'a pas réussi à s'implanter en France, en dépit des divers mécanismes instaurés depuis quinze ans (dispositifs Madelin, Perco, Perp). Elle doit leur permettre de mettre enfin la main sur une épargne « parmi les plus élevées d'Europe » qui leur échappe jusqu'à présent.

Parmi les plus influents, il y a BlackRock, le premier gestionnaire d'actifs au monde. Le fonds a de grandes ambitions en France manifestement. « Fin 2017, seuls 130 milliards d'euros avaient été collectés dans ces produits [d'épargne retraite – ndlr], ce qui est décevant par rapport à l'épargne déposée en liquidités (1 500 milliards d'euros), les produits d'assurance-vie en euros (1 600 milliards d'euros) ou les investissements directs/indirects en actifs non financiers (plus de 7 600 milliards d'euros) », relève-t-il dans une note publiée en juin 2019. Bref, une situation misérable pour les financiers à laquelle il convient de remédier au plus vite.

Cette note, rédigée « à destination du gouvernement français », est faite pour lui suggérer la façon dont il convient d'écrire la loi et les règlements pour que les choses changent, qu'enfin la capitalisation s'installe en France. Le premier pas pour le gestionnaire américain d'actifs vient d'être franchi victorieusement avec la loi Pacte. « Un élément majeur de la réforme de l'épargne retraite en France », proclame-t-il.

Adoptée en avril et promulguée en juin, cette loi, sans qu'on en prenne toujours garde, est bien le premier étage de la fusée visant à mettre à terre le système par répartition existant, avant la réforme proprement dite. Elle vise « à combler les lacunes structurelles des régimes d'épargne retraite volontaire existants. Elle permet à l'épargnant : de bénéficier d'un allègement fiscal pour les cotisations versées en réduisant sa base imposable sur le revenu, d'accéder à son capital avant la retraite dans certains cas prédéfinis [...], de transférer son patrimoine à une entité plus concurrentielle sans frais de transfert après cinq ans », se félicite BlackRock. Ce qui revient à contourner tout ce qui relève des principes d'égalité et de solidarité : la Sécurité sociale, le fisc et le droit sur les successions.

Mais pour que ce dispositif prospère, il convient que l'État prenne les bonnes dispositions. Dans sa grande bienveillance, BlackRock a lui-même rédigé les principales règles que le gouvernement se doit de suivre, « pour réussir la réforme de l'épargne retraite » :

« 1) Améliorer par voie de décrets d'application et d'ordonnance la lisibilité du régime avec un corpus de règles communes destiné à faciliter la portabilité de l'épargne retraite.
2) S'inscrire dans le cadre du nouveau règlement européen qui instaure le produit paneuropéen d'épargne retraite individuelle (PEPP) 3) Pérenniser le dispositif législatif et les incitations fiscales de long terme en renforçant le rôle d'un tiers indépendant ayant pour mission d'évaluer le coût et l'efficacité des réformes dans la durée. »

Lire la suite dans le fichier joint :